

# De nombreux refuges pour les victimes de violence ont enregistré une hausse du nombre d'appels de crise et de demandes d'aide de l'extérieur au cours de la première année de la pandémie de COVID-19

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 12 avril 2022

En 2020-2021, le Canada comptait 557 établissements d'hébergement (refuges) dont le mandat principal était de fournir des services d'hébergement aux victimes de violence. De nombreux établissements ont fait état des répercussions sans précédent que la pandémie de COVID-19 a eues : dans l'ensemble, environ 1 établissement sur 3 (34 %) a déclaré avoir été touché dans une grande mesure par la pandémie, tandis que plus de 4 sur 10 (44 %) ont déclaré avoir été touchés dans une mesure modérée.

La capacité d'hébergement a constitué le plus grand défi lié à la pandémie auquel les refuges ont été confrontés et, après avoir enregistré un peu moins de 47 000 admissions au cours de la première année de la pandémie, en 2020-2021, les établissements ont constaté une diminution des admissions. Toutefois, bon nombre ont constaté une hausse du nombre d'appels de crise et de la demande de soutien ou de services pour les victimes se trouvant à l'extérieur de leurs établissements.

La pandémie a entraîné de profondes répercussions sur la vie de nombreux Canadiens. Afin de freiner la propagation de la COVID-19, plusieurs directives de santé publique ont été mises en œuvre à divers moments. Même si ces directives différaient d'une région à l'autre et ont changé au fil du temps, elles comprenaient généralement des mesures de quarantaine et de confinement qui ont mené à des fermetures d'écoles et d'entreprises, ainsi qu'à des ententes de travail en mode virtuel. Les Canadiens ont passé plus de temps à la maison et, en raison des contraintes financières et de l'isolement accru, les préoccupations concernant la violence familiale et les obstacles à l'accès aux mesures de soutien ont augmenté.

Au Canada, 8 % des Canadiens ayant participé à une [enquête par panel menée en ligne au cours des premiers mois de la pandémie](#) ont déclaré être très ou extrêmement préoccupés par la possibilité de violence à la maison. Toutefois, il n'y avait pas de différence notable entre le nombre de victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police en 2020 (en légère hausse de 1,5 %) et celui déclaré en 2019. Des rapports portant sur les premiers stades de la pandémie ont révélé que la pandémie créait des obstacles supplémentaires pour les victimes de violence familiale. Plus précisément, les victimes hésitaient à demander de l'aide en raison de la crainte de contracter le virus, de la confusion quant à l'incidence des fermetures d'entreprises et des protocoles de distanciation sur l'accessibilité aux refuges, d'autres défis liés aux protocoles de COVID-19, ainsi que des préoccupations à l'égard d'autres facteurs de stress, comme les pertes d'emploi et les fermetures d'écoles.

Aujourd'hui, les résultats du cycle 2020-2021 de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence sont publiés dans l'article de *Juristat* intitulé « [Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2020-2021](#) ». L'article fournit des renseignements concernant les répercussions de la pandémie sur les établissements, les mesures prises par ces derniers pour réduire au minimum les effets sur leurs clients et l'ampleur des conséquences de la pandémie sur leur capacité à offrir des services aux victimes de violence. Un aperçu des caractéristiques de ces refuges et de leur clientèle observées le jour de l'instantané, ainsi que des types de défis auxquels ils ont été confrontés en dehors des problèmes liés à la pandémie, est également présenté. Le jour de l'instantané de l'enquête correspond au 14 avril 2021. Il s'agit d'un jour ouvrable prédéterminé qui représente une journée type pour les établissements partout au Canada.

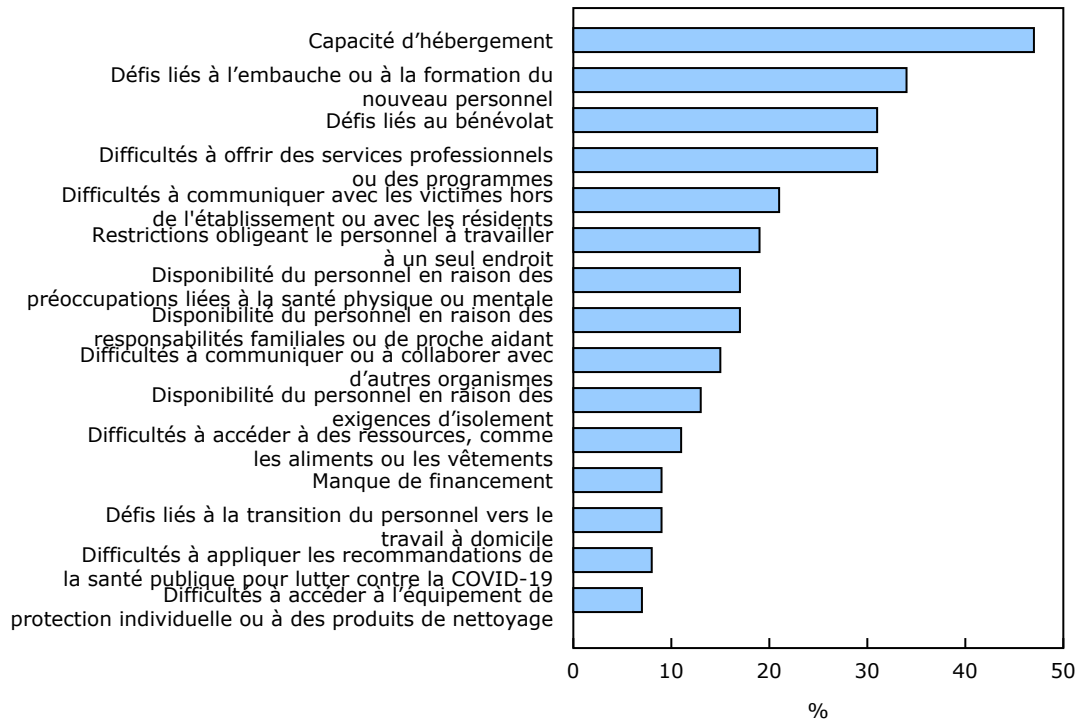


## Pendant la pandémie, les établissements étendent leurs services pour continuer de servir les victimes de violence

L'étendue des répercussions qu'a eues la pandémie sur les refuges pour les victimes de violence a varié entre les régions et les phases de la pandémie. Dans l'ensemble, environ 1 établissement sur 3 (34 %) a déclaré avoir été touché dans une grande mesure par la pandémie, tandis que plus de 4 sur 10 (44 %) ont déclaré avoir été touchés dans une mesure modérée. Plus de la moitié (53 %) des refuges ont déclaré une augmentation de la demande de services dans la collectivité offerts aux victimes (c.-à-d. du soutien ou des services aux victimes qui se trouvent à l'extérieur de leur établissement). De plus, environ la moitié (49 %) des refuges ont fait état d'une hausse du nombre d'appels de crise reçus, comparativement à avant la pandémie. De nombreux établissements ont étendu la portée de leurs services pour aider les victimes se trouvant à l'extérieur des refuges en augmentant l'utilisation de messages textes ou de la messagerie instantanée (55 % des établissements), des courriels (55 % des établissements) et d'autres méthodes de communication, comme la vidéoconférence (68 % des établissements).

L'augmentation du nombre d'appels de crise ne se traduisait pas toujours par une hausse du nombre d'admissions au refuge, comparativement à avant la pandémie. Près de la moitié (47 %) des établissements ont indiqué que la pandémie avait eu d'importantes répercussions sur leur capacité à accueillir les personnes. Par ailleurs, un peu plus de 6 établissements sur 10 (61 %) ont déclaré avoir réduit leur nombre de lits ou d'unités en vue d'atténuer les répercussions de la pandémie. Ainsi, parmi les 6 775 lits subventionnés dans des établissements d'hébergement à court terme au Canada, 53 % étaient occupés le jour de l'instantané, soit le 14 avril 2021, comparativement à un taux d'occupation de 78 % enregistré en 2017-2018, lorsque les données ont été recueillies pour la dernière fois.

**Graphique 1**  
**Pourcentage d'établissements d'hébergement pour les victimes de violence ayant déclaré être durement touchés par les répercussions de la pandémie de COVID-19, selon le type de défi, 2020-2021**



**Note(s) :** Les calculs excluent de 27 % à 28 % des établissements à l'échelle nationale qui n'ont pas fourni de réponse à ces questions. Le pourcentage d'établissements exclus varie selon la région. Les autres réponses valides possibles comprenaient « Dans une mesure modérée », « Dans une moindre mesure », « Pas du tout » et « Ne s'applique pas ».

---

Source(s) : Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence (3328).

---

Les refuges pour les victimes de violence dans l'ensemble du Canada ont compté un total de 46 827 admissions en 2020-2021, comparativement à 68 106 en 2017-2018. Cette baisse de 31 % du nombre total d'admissions a été principalement attribuable à une diminution du nombre de femmes (-30 % pour s'établir à 28 592) et d'enfants qui accompagnaient un adulte (-34 % pour s'établir à 17 817) ayant été admis. En revanche, au cours de la même période, le nombre d'hommes admis dans ces établissements a plus que doublé : 223 hommes ont été admis en 2020-2021, par rapport à 86 en 2017-2018. La hausse du nombre d'hommes admis pourrait en partie refléter une augmentation du nombre d'établissements qui offrent des services aux hommes.

La baisse au chapitre du nombre d'admissions de femmes et d'enfants qui accompagnaient un adulte est probablement attribuable aux mesures liées à la pandémie.

### **Au total, 4 résidents sur 10 sont des enfants**

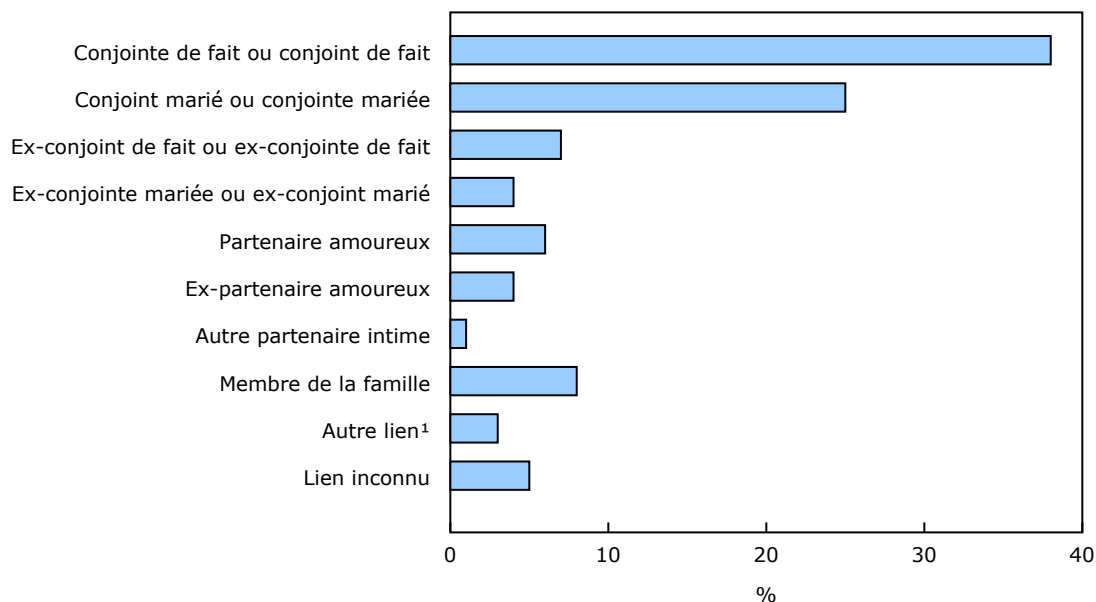
Le jour de l'instantané, 5 466 personnes vivaient dans des refuges pour les victimes de violence au Canada. Plus de la moitié (54 %) des résidents étaient des femmes, tandis que les enfants qui accompagnaient un adulte représentaient 44 % des résidents. Les hommes et les adultes d'un autre genre représentaient la proportion restante, soit 1 % des résidents. Dans l'ensemble, la grande majorité (93 %) des résidents séjournaient dans un établissement pour fuir une situation de violence.

Parmi les 2 749 femmes qui résidaient dans l'un de ces établissements pour fuir une situation de violence, la majorité (84 %) d'entre elles cherchaient à échapper à la violence entre partenaires intimes. Le plus souvent, le partenaire intime qui avait perpétré l'agression était un conjoint de fait ou un conjoint marié.

Parmi les femmes résidant dans un refuge qui avaient des responsabilités parentales, la majorité (76 %) d'entre elles ont été admises avec au moins un de leurs enfants. Dans l'ensemble, les femmes résidant dans un refuge qui avaient des responsabilités parentales cherchaient le plus souvent à protéger leurs enfants contre la violence émotive ou psychologique (78 %) et contre l'exposition à la violence (78 %).

## Graphique 2

### Lien entre les femmes résidant dans un établissement d'hébergement principalement pour fuir une situation de violence et leur agresseur, Canada, 14 avril 2021



1. Comprend les fournisseurs de soins, les amis ou les connaissances, les symboles d'autorité et d'autres liens non indiqués.

Source(s) : Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence (3328).

## Dans l'ensemble, 1 femme sur 5 résidant dans un refuge est Autochtone

Les pratiques coloniales, y compris les pensionnats, la rafle des années 1960 et le traumatisme intergénérationnel qui en découle, les inégalités socioéconomiques continues, ainsi que le racisme et les obstacles systémiques continuent d'exposer les Autochtones, en particulier les femmes et les enfants, à un risque accru de victimisation.

Le jour de l'instantané, 21 % des résidentes et 22 % des enfants qui les accompagnaient dans un refuge pour les victimes de violence ont été identifiés comme des Premières Nations, des Métis ou des Inuits. Selon les estimations projetées pour 2021, dans l'ensemble, les femmes autochtones représentaient 5 % de toutes les femmes au Canada, et 8 % de tous les enfants étaient Autochtones. Par rapport au nombre d'Autochtones au Canada, les proportions de femmes et d'enfants autochtones résidant dans un refuge pour les victimes de violence révèlent une surreprésentation des Autochtones dans ces établissements.

## Environ 3 femmes sur 10 résidant dans un refuge appartiennent à un groupe de minorité visible

Les établissements d'hébergement pour les victimes de violence ont indiqué que, le jour de l'instantané, 29 % des résidentes appartenaient à un groupe désigné comme minorité visible. Plus du tiers (36 %) des enfants accompagnant un adulte dans un établissement ont également été identifiés comme membres d'une minorité visible. En comparaison, on estime que, en 2021, les minorités visibles représentaient 25 % des femmes et 31 % des enfants au Canada.

## Au total, 1 résidente sur 5 avait séjourné dans le même établissement au cours de l'année précédente

Parmi les femmes qui résidaient dans un refuge pour fuir une situation de violence, 32 % avaient déjà reçu les services du même établissement au cours de l'année précédente. En effet, environ 1 femme sur 5 (21 %) avait résidé dans le même établissement au cours de l'année précédente, et 11 % avaient reçu des services de la part du même établissement dans la collectivité seulement au cours de l'année.

Le jour de l'instantané, 386 femmes se sont vu refuser l'admission dans un établissement, la plupart (87 %) par des établissements d'hébergement à court terme. Environ 7 femmes sur 10 (71 %) se sont vu refuser l'admission parce que le refuge affichait complet. Certaines femmes se sont vu refuser l'admission pour d'autres raisons, par exemple parce que leur profil ou le type de violence subie ne correspondait pas au mandat de l'établissement, ou pour une question de sécurité pour l'établissement (p. ex. le nom de la personne figurait sur une liste d'interdictions d'admission ou de mises en garde).

Au total, 77 femmes ont quitté un refuge le jour de l'instantané. La destination la plus souvent déclarée pour les femmes qui sont parties était un domicile où habitait l'agresseur (30 %). Les autres destinations étaient une maison où l'agresseur n'habitait pas (12 %), une maison avec des amis ou des membres de la famille (12 %) ou un autre établissement d'hébergement pour les victimes de violence (9 %). Pour 24 % des femmes qui sont parties, soit elles ignoraient l'endroit où elles se dirigeraient après leur départ, soit leur destination n'a pas été signalée aux refuges.

Outre les questions liées à la pandémie, on a également demandé aux refuges qui répondaient à l'enquête quels étaient les principaux enjeux ou défis auxquels leurs résidents étaient confrontés. Une grande majorité (81 %) des établissements ont indiqué qu'un manque de logements abordables à long terme au moment du départ était l'un des principaux problèmes auxquels se heurtaient leurs clients. Lors du dernier cycle de l'enquête, les problèmes liés au logement ont également été soulevés comme l'un des principaux problèmes auxquels étaient confrontées les victimes de violence résidant dans des refuges.

Dans les deux cycles de l'enquête, la plupart des établissements ont déclaré que la durée moyenne de séjour des résidents dans des établissements d'hébergement à court terme se situait dans les trois mois prescrits par les établissements. Cependant, les résidents dont le séjour dépasse la durée prévue continuaient de poser des problèmes pour certains établissements. Près de 1 établissement d'hébergement à court terme sur 5 (19 %) a déclaré une durée moyenne de séjour dépassant les trois mois prescrits, une proportion comparable à celle enregistrée lors du dernier cycle de l'enquête.

### Note aux lecteurs

*L'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence (EEHV) est un recensement de tous les établissements canadiens ayant pour mandat principal de fournir des services d'hébergement aux victimes de violence.*

*À l'exception des questions relatives aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les établissements, les renseignements publiés dans le présent article font référence à deux périodes distinctes. Premièrement, les données relatives au nombre d'admissions annuelles, à la durée moyenne de séjour et aux renseignements financiers sont fondées sur une période de référence de 12 mois (2020-2021) qui a précédé l'EEHV. On a demandé aux répondants de choisir la période de référence de 12 mois ressemblant le plus à la période à laquelle l'établissement fait référence dans ses rapports annuels. Deuxièmement, les caractéristiques des établissements et les types de services offerts, ainsi que le profil des personnes admises en établissement d'hébergement, sont fondés sur le jour de l'instantané, soit le 14 avril 2021.*

*Les établissements d'hébergement à court terme sont ceux dont la politique générale consiste à offrir aux résidents des services d'hébergement de moins de trois mois, habituellement sous forme de lits individuels, plutôt que des appartements ou des logements distincts.*

*Les établissements d'hébergement à long terme sont ceux dont la politique générale consiste à offrir aux résidents des services d'hébergement d'au moins trois mois, habituellement sous forme de logements résidentiels (p. ex. des appartements ou des maisons).*

Une admission désigne l'acceptation officielle d'une personne par l'établissement; celle-ci se voit attribuer un lit, un lit d'enfant, un lit de bébé, une chambre à coucher ou un logement comptant des chambres à coucher, ou un appartement. Le nombre total d'admissions est fondé sur toutes les admissions faites au cours de la période de référence de 12 mois et comprend les personnes qui peuvent avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour dans un établissement d'hébergement est compté comme une admission distincte. Par exemple, pour une même personne admise dans un établissement trois fois au cours d'une année, trois admissions seraient comptées.

En 2020-2021, l'EEHV a été mise à jour dans le but de recueillir des renseignements sur les résidents en fonction du genre plutôt qu'en fonction du sexe. Les « femmes » comprennent les adultes transgenres qui s'identifient comme des femmes, et les « hommes » comprennent les adultes transgenres qui s'identifient comme des hommes.

Tout au long du présent communiqué et de l'article de Juristat qui l'accompagne, les analyses excluent les établissements qui n'ont pas fourni de réponse à la question particulière qui était analysée. À l'échelle nationale, cela représente de 26 % à 32 % des établissements, et de 25 % à 29 % des femmes adultes hébergées et des enfants qui accompagnaient un adulte, aux fins d'analyse en fonction du nombre de résidents. Le pourcentage d'établissements ou de résidents exclus varie selon la question et la région. Pour les questions où il y avait une catégorie de réponse inconnue, les calculs incluent ces réponses inconnues.

Les renseignements sur l'identité autochtone sont fondés sur la question sur l'identité autochtone de l'EEHV. Dans le cadre de l'enquête, des questions ont été posées sur le nombre de résidents selon leur identité autochtone, laquelle était définie comme suit : Premières Nations, Métis et Inuits. Les Premières Nations englobent les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

Les minorités visibles étaient définies comme les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Les chiffres de population sont fondés sur les estimations projetées pour 2021 à partir du Recensement de la population de 2016, produites par le Centre de démographie de Statistique Canada.

La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement.

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3328.**

**Tableaux disponibles : 35-10-0052-01 à 35-10-0058-01 .**

L'article du *Juristat* intitulé « [Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2020-2021](#) » (**85-002-X**) est maintenant accessible. L'infographie intitulée « [Les établissements d'hébergement pour les victimes de violence au Canada, 2020-2021](#) » (**11-627-M**) est également diffusée aujourd'hui.

Des données supplémentaires sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).